

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États financiers

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** [la «Fiducie»], qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et l'état des résultats et du résultat étendu, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis [PCGR des États-Unis], ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 13 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129122

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Bilans

Aux 31 décembre
En dollars canadiens

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	19 930	27 701
Placements [note 4]	16 095 751	25 286 094
Total de l'actif à court terme	16 115 681	25 313 795
Placements [note 4]	167 011 745	148 586 499
	183 127 426	173 900 294
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	22 949	21 553
Actif net	183 104 477	173 878 741

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États des résultats et du résultat étendu

Exercices clos le 31 décembre
En dollars canadiens

	2023	2022
	\$	\$
Revenus de placement		
Intérêts sur obligations à coupon zéro	6 643 931	5 804 126
Autres intérêts	1 795	514
Perte sur vente anticipée d'obligations	(189 748)	—
Bénéfice brut	6 455 978	5 804 640
Charges		
Honoraires professionnels	20 299	18 781
Honoraires du fiduciaire	51 140	47 580
	71 439	66 361
Bénéfice net	6 384 539	5 738 279
Autres éléments du résultat étendu		
Pertes latentes sur les titres de créance disponibles à la vente [notes 3 et 4]	2 781 197	(14 004 794)
Résultat étendu	9 165 736	(8 266 515)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos le 31 décembre
En dollars canadiens

	2023	2022
	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	173 878 741	182 085 256
Bénéfice net	6 384 539	5 738 279
Autres éléments du résultat étendu	2 781 197	(14 004 794)
Apports	60 000	60 000
Actif net à la fin de l'exercice	183 104 477	173 878 741

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 décembre

En dollars canadiens

	2023	2022
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	6 384 539	5 738 279
Ajustement visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Intérêts sur obligations à coupon zéro	(6 643 931)	(5 804 126)
Intérêts perçus sur placements	632 898	26 066 099
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créditeurs et charges à payer	1 396	(5 037)
	<u>374 902</u>	<u>25 995 215</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(25 440 368)	(65 158 898)
Cession de placements	24 997 695	—
Échéance de placements	—	39 093 900
	<u>(442 673)</u>	<u>(26 064 998)</u>
Activités de financement		
Apports	<u>60 000</u>	<u>60 000</u>
Variation nette de trésorerie	(7 771)	(9 783)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>27 701</u>	<u>37 484</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>19 930</u></u>	<u><u>27 701</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

1) Description de la Fiducie

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (L.C. 2002, c.23) [la «LDCN»], entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire. Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire [la «Fiducie»], dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode. Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN.

La Fiducie est exonérée d'impôts en vertu de l'alinéa 149(1)(z.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (S.R.C. 1985, ch.1 (5^e suppl.)).

Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Services aux investisseurs.

2) Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Le fiduciaire a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 13 mars 2024, date d'approbation des présents états financiers, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

Instrument financiers

Les actifs financiers se composent de la trésorerie et des placements.

La trésorerie est évaluée initialement au coût, qui correspond à la juste valeur.

Les placements ont été classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les revenus tirés de ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Les passifs financiers se composent des créanciers et charges à payer.

Les créanciers et charges à payer sont évalués au coût.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

2) Principales conventions comptables [suite]

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, la Fiducie classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Fiducie peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : données non observables.

3) Modification de conventions comptables

Modification de convention comptable

Instruments financiers

Le 1er janvier 2023, la Fiducie a adopté, selon une approche rétrospective modifiée, l'Accounting Standards Codification 326, Financial Instruments—Credit Losses, publiée par le Financial Accounting Standards Board. Cette norme fournit de nouvelles directives quant à la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Elle remplace la méthode fondée sur les pertes subies par une méthode qui repose sur les pertes prévues et n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Fiducie.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

4) Instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut investir dans des obligations et des billets de sociétés, des actions et des produits dérivés.

	2023		2022	
	Coût amorti \$	Juste valeur \$	Coût amorti \$	Juste valeur \$
Placements				
Hydro-Québec, valeur nominale de 25 675 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 0,89 %, échéant le 1 mai 2023	—	—	25 601 195	25 286 094
Hydro-Québec, valeur nominale de 16 335 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 4,79 %, échéant le 15 avril 2024	16 115 047	16 095 751	—	—
Hydro-Québec, valeur nominale de 40 500 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 2,90 %, échéant le 18 avril 2025	39 019 058	38 316 013	37 912 638	36 901 568
Hydro-Québec, valeur nominale de 65 450 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 5,30 %, échéant le 15 avril 2027	55 115 308	58 256 973	52 306 883	55 725 123
Hydro-Québec, valeur nominale de 36 036 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 2,02 %, échéant le 29 avril 2029	32 375 418	29 946 033	31 731 034	28 323 132
Hydro-Québec, valeur nominale de 38 355 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 3,52 %, échéant le 18 avril 2031	29 730 736	29 604 038	28 710 955	27 636 676
Hydro-Québec, valeur nominale de 20 000 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 4,35 %, échéant le 15 avril 2039	10 360 844	10 888 688	—	—
	182 716 411	183 107 496	176 262 705	173 872 593
Moins				
Placements échéant à moins d'un an	16 115 047	16 095 751	25 601 195	25 286 094
	166 601 364	167 011 745	150 661 510	148 586 499

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

4) Instruments financiers [suite]

Cumul des autres éléments du résultat étendu

	2023	2022
	\$	\$
Solde à la fin de l'exercice précédent	(2 390 112)	11 614 682
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	9 425 128	(8 200 668)
Montants reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	(6 643 931)	(5 804 126)
Autres éléments du résultat étendu	2 781 197	(14 004 794)
Solde à la fin de l'exercice courant	391 085	(2 390 112)

Gestion des risques financiers

La Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt. La Fiducie est présentement exposée à une fluctuation de juste valeur en raison des placements en obligations à coupon zéro.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et qu'en découle une perte financière pour l'autre partie. Les instruments financiers qui soumettent potentiellement la Fiducie à une concentration du risque de crédit consistent principalement en des investissements dans des obligations. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Fiducie a limité son exposition au risque de crédit en investissant l'ensemble des montants dans des obligations d'Hydro-Québec qui sont garanties par le Gouvernement du Québec. Hydro-Québec détient une notation de crédit de AA- selon S&P au 31 décembre 2023.

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des créanciers et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.